

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jedi 21 mai 2026* *à 19h00*

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de mai

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BELTRAN Raphaël, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026

Date d'affichage : 12 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : MM BELTRAN Raphaël, CHAMPEAUX Jacky, BADIER Christelle, MÉMETEAU Julien, HOMET Céline, REPINÇAY Claude, CHAPART Isabelle, GAUTIER Patrick, CASTAINGS Karine, SACRÉ Christelle, ROCHER Aurélien, MOREL Emilie, AUDIANNE Marie-Claude, LOEW Christophe et DE SAINT RIQUIER Benoît.

Absents excusés :

Madame CHAPART Isabelle a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 AVRIL 2026

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité des présents, soit par 15 voix pour.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L. 2121-8 à L.2121-28 et L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant que les communes de plus de 1 000 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois à compter de l'installation de l'organe délibérant ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de Fresnes en date du 20/03/2026

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne et notamment :

- les conditions de consultations des projets de contrats ou de marchés par les membres de l'assemblée délibérante ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale, diffusées par la commune.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remarques et propositions reçues concernant l'ébauche de règlement intérieur du Conseil Municipal qui avait été transmis à tous les Conseillers, afin de le finaliser avant son adoption.

Après débat et concertation, il est décidé de modifier l'article 20 comme suit :

Article 20 : rajouter : « *et le site internet* » à cette phrase : « *ainsi le bulletin d'information et le site internet comprendront un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce dans les conditions suivantes* : »

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité des présents, le règlement intérieur du Conseil Municipal. Celui-ci sera annexé à la délibération.

VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de végétalisation du cimetière, qui est éligible au fonds vert cette année. Il est donné lecture du projet de lettre de motivation pour la subvention fonds vert. Ces aides sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des dossiers, et vu le contexte actuel les subventions vont se faire de plus en plus rare. Il est donc proposé de lancer cette opération au plus vite.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr ROCHER Aurélien, qui expose les différents procédés possibles, ceux proposés par les entreprises rencontrées, et détail les devis reçus. Cette réalisation serait réalisée sur la partie ancienne du cimetière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce projet de végétalisation du cimetière, de retenir un devis, de solliciter la subvention fonds vert, et d'ouvrir les crédits nécessaires au budget communal 2026 par décision modificative.

La question d'une démarche globale de réaménagement du cimetière est soulevée, avec la prévision d'un point d'eau supplémentaire dans la partie du nouveau cimetière. Le comité consultatif environnement et aménagement du territoire sera convoqué. Il est précisé que ce projet permettrait de réduire les coûts d'entretien du cimetière.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de valider le projet de végétalisation du cimetière par 15 voix pour, soit à l'unanimité
- de retenir le devis de l'entreprise COBALYS Espaces Verts d'un montant de 5 534,35 € TTC par 15 voix pour soit à l'unanimité
- de solliciter une subvention fonds vert « Agir pour la Biodiversité » afin d'aider à financer le projet par 15 voix pour, soit à l'unanimité
- d'adopter la décision modificative suivante par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- ***DM1 BP COMMUNE 2026 : Végétalisation du cimetière***

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D023 : Virement section investissement		5 535,00 €		
D65888 : charges gestion courante	5 535,00 €			
Total	5 535,00 €	5 5345,00 €		
TOTAL SECTION		0,00 €		0,00 €
INVESTISSEMENT				
D2128 : Aménagement de terrain		5 535,00 €		
R021 : virement de la section fonct				5 535,00 €
Total		5 535,00 €		5 535,00 €

BICOUCHE CHEMINS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement du projet de l'application d'un enduit bicouche sur les chemins suivants : Chemin de Feings, Chemin de Villedy, Chemin des Pins et Chemin des Basses Touches. Le montant des travaux s'élève à 19 233,60 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au département au titre de la DSR 2026, et d'ouvrir les crédits nécessaires au budget communal 2026 par décision modificative.

Le Conseil Municipal, après délibération décide :

- de demander une subvention auprès du département au titre de la DSR 2026 afin d'aider à financer le projet par 15 voix pour, soit à l'unanimité
- d'adopter la décision modificative suivante par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- DM2 BP COMMUNE 2026 : création Bi-couche chemins

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D023 : Virement section investissement		19 234,00 €		
D65888 : charges gestion courante	19 234,00 €			
Total	19 234,00 €	19 234,00 €		
TOTAL SECTION	0,00 €		0,00 €	
INVESTISSEMENT				
D2152 : Installation de voirie		19 234,00 €		
R021 : virement de la section fonct				19 234,00 €
Total		19 234,00 €		19 234,00 €

ACHAT DU BROYEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée du broyeur d'accotement évoqué lors du dernier conseil municipal. Afin d'intégrer cet achat dans le budget 2026, il est proposé de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'adopter la décision modificative suivante :

DM3 BP COMMUNE 2026 : Achat broyeur

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D023 : Virement section investissement		12 240,00 €		
D65888 : charges gestion courante	12 240,00 €			
Total	12 240,00 €	12 240,00 €		
TOTAL SECTION	0,00 €		0,00 €	
INVESTISSEMENT				
D215738 : Outillage de voirie		15 600,00 €		
R021 : virement de la section fonct				12 240,00 €
R024 : Cession d'immobilisation (reprise)				3 360,00 €
Total		15 600,00 €		15 600,00 €

SIDELC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande de soutien du SIDELC contre le futur projet de loi de décentralisation relative à la compétence « distribution d'électricité ». Il donne à cet effet lecture de la lettre d'information et de la motion prise par le

SIDELC le 5 mars 2026 relative à cette compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements).

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la demande de soutien du SIDELC de Loir et Cher.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 abstention (Mr DE SAINT RIQUIER Benoît), de soutenir le SIDELC en approuvant la motion d'alerte relative à l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements) proposée.

RENOVATION MAISON RUE DE LA BIEVRE

A la suite du départ des locataires de la maison située au 2 rue de la Bièvre au 1^{er} mars 2026 et après visite sur site, il s'avère que celle-ci ne peut être remise en location en l'état. Un besoin de rénovation intérieure et extérieure contre l'humidité est constaté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour entreprendre la rénovation intérieure de la maison afin de pouvoir la remettre en location. Il expose à cet effet les devis recueillis. La question du problème d'humidité extérieure sera à étudier ultérieurement avec l'aide du comité consultatif environnement et aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de rénover l'intérieure de la maison du 2 rue de la Bièvre avant de la remettre en location, et retient le devis de l'entreprise JOSSO Elie d'un montant de 11 463,59 € TTC.

PROPOSITION D'UN COMMISSAIRE COMMUNAL A LA CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Val-de-Cher Controis doit délibérer sur les représentants à la commission intercommunale des impôts directs (CIID) lors de sa prochaine réunion du conseil communautaire du 8 juin 2026.

Il est donc demandé de proposer 1 commissaire communal, pouvant potentiellement siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs (CIID). Les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants seront désignés par arrêté du Directeur Départemental de Finances Publique parmi une liste de 20 titulaires et 20 suppléants.

Monsieur le Maire demande qui est candidat.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de proposer comme commissaire au sein de la Commission Intercommunale des impôts M CHAMPEAUX Jacky.

PROPOSITION D'ARRÊTÉ DE CLASSEMENT EN VOIE VERTE POUR UNE SECTION DU CHEMIN DES SABLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet d'arrêté de voirie classant en voie verte une section du chemin des sables allant du n° 2 au N° 16.

Il rappelle à cet effet :

- les courriers reçus des riverains et notamment leur accord pour porter leur poubelle au bout de chaque côté du chemin,
- les aménagements d'urbanisme faits sur la rue des Acacias
- le souhait de développer les mobilités douces sur la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cet arrêté de voirie. Les Modalités de fermeture seront étudiées par le comité consultatif voirie communale, chemins ruraux et réseaux.

Mr LOEW Christophe pose la question de l'opportunité de saisir préalablement le comité consultatif voirie communale, chemins ruraux et réseaux, sachant qu'il peut y avoir d'autres cas sur la commune.

Monsieur le Maire répond que ce cas étant atypique, cet arrêté pourra servir d'appui pour d'autres chemins.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide par 12 voix pour et 3 abstentions (Christophe LOEW, Marie-Claude AUDIANNE et Benoît DE SAINT RIQUIER) :

- De classer la section du chemin des sables allant du N° 2 au n° 16 en voie verte, donc interdit aux véhicules motorisés, sauf exceptions prévues dans l'arrêté
- D'adopter l'arrêté de voirie correspondant, qui sera joint à la délibération.

Cet arrêté sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, le temps de définir la fermeture du chemin.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut désigner un représentant communal :

- Au conseil d'exploitation de la régie communautaires eau
- Au conseil d'exploitation de la régie communautaire assainissement
- A l'Agence technique départementale 41

1/- Monsieur le Maire demande qui est candidat pour siéger au conseil d'exploitation de la régie communautaire eau. Mr CHAMPEAUX Jacky se porte candidat.

Après un vote à main levée, avec l'accord de tous les conseillers, Mr CHAMPEAUX Jacky a été désigné représentant communal au conseil d'exploitation de la régie communautaire eau.

2/- Monsieur le Maire demande qui est candidat pour siéger au conseil d'exploitation de la régie communautaire assainissement. Mr BELTRAN Raphaël se porte candidat.

Après un vote à main levée, avec l'accord de tous les conseillers, Mr BELTRAN Raphaël a été désigné représentant communal au conseil d'exploitation de la régie communautaire assainissement.

3/- Monsieur le Maire demande qui est candidat pour siéger aux instances de l'Agence Technique Départementale 41. Mr LOEW Christophe et Mr CHAMPEAUX Jacky se sont portés candidats.

Après un vote à main levée, avec l'accord de tous les conseillers :

- Mr LOEW Christophe a obtenu 3 voix
- Mr CHAMPEAUX Jacky a obtenu 12 voix

Mr CHAMPEAUX Jacky a donc été désigné représentant communal à l'Agence Technique Départementale 41.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

1/- Constitution des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle les dispositions relatives à la nomination des membres de cette commission transmises par la direction Générale des Finances Publiques de Loir et Cher ; à savoir « *cette commission, outre le Maire – ou l'Adjoint délégué – qui en assure la présidence, comprend douze commissaires : six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants qui sont désignés par mes soins (direction des Services Fiscaux de Loir et Cher) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Cette liste de présentation comporte donc vingt-quatre noms incluant les commissaires titulaires et suppléants* ».

Ont donc été nommés, avec leur accord, pour proposition :

Liste unique de proposition de commissaires titulaires et suppléants : MM CHAMPEAUX Jacky, HOMET Céline, AUDIANNE Marie-Claude, MOREL Emilie, LIÉGEOIS Nathalie, LEBORRE Brigitte, CHAMPEAUX Teddy, HOMET Alexandre, BADIER Christelle, MÉMETEAU Julien, GAUTIER Patrick, CHAPART Isabelle, REPINCA Y Claude, BUR Karine, ROCHER Aurélien, SACRÉ Christelle, LOEW Christophe.

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de liste unique de commissaires titulaires et suppléants.

La Liste de proposition de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs se compose donc ainsi :

MM CHAMPEAUX Jacky, HOMET Céline, AUDIANNE Marie-Claude, MOREL Emilie, LIÉGEOIS Nathalie, LEBORRE Brigitte, CHAMPEAUX Teddy, HOMET Alexandre, BADIER

Christelle, MÉMETEAU Julien, GAUTIER Patrick, CHAPART Isabelle, REPINCAY Claude, BUR Karine, ROCHER Aurélien, SACRÉ Christelle, LOEW Christophe.

2/- Constitution des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe qu'il faut procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle communale chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales, conformément aux dispositions de l'article R7 du code électoral.

Pour une commune de plus de 1 000 habitants dans laquelle 2 listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal, celle-ci doit se composer de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, et 3 suppléants
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, et 2 suppléants

Sachant que ne peuvent être membres de la commission le Maire, les Adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Cette commission se réunit au moins 1 fois par an et en tout état de cause entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin. Elle a pour mission de statuer sur les recours administratifs préalables et assure la régularité de la liste électorale.

Proposition de liste des membres de la commission :

Conseillers Municipaux titulaires de la liste majoritaire :

- Mme MOREL Emilie
- Mme BUR Karine
- Mr GAUTIER Patrick

Conseillers Municipaux suppléants de la liste majoritaire :

- Mme CHAPART Isabelle
- Mme SACRÉ Christelle
- Mr ROCHER Aurélien

Conseillers Municipaux titulaire de la liste minoritaire :

- Mme AUDIANNE Marie-Claude
- Mr DE SAINT RIQUIER Benoît

Conseillers Municipaux suppléants de la liste minoritaire :

- Mr LOEW Christophe

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'adopter la proposition de liste composant la commission de contrôle des listes électorales.

La Commission Communale de contrôle des listes électorales se compose comme suit :

Conseillers Municipaux titulaires de la liste majoritaire :

- Mme MOREL Emilie
- Mme BUR Karine
- Mr GAUTIER Patrick

Conseillers Municipaux suppléants de la liste majoritaire :

- M CHAPART Isabelle
- Mme SACRÉ Christelle
- Mr ROCHER Aurélien

Conseillers Municipaux titulaire de la liste minoritaire :

- Mme AUDIANNE Marie-Claude
- Mr DE SAINT RIQUIER Benoît

Conseillers Municipaux suppléants de la liste minoritaire :

- Mr LOEW Christophe

3/- Constitution de la commission d'appel d'offre et MAPA (Marchés publics à Procédures Adaptées)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de composer la commission d'appel d'offre et MAPA, qui a pour rôle :

- D'examiner les candidatures et les offres des marchés publics
- D'éliminer les offres non conformes
- De choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché
- A le pouvoir de déclarer l'appel d'offre infructueux
- De donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable

Les seuils pour les appels d'offre sont de :

- 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services
- 5 404 000 € HT pour les marchés publics de travaux

Sous les seuils précédemment évoqués la Commission d'Appel d'offre n'est pas obligatoire et les avis peuvent être soumis à la commission MAPA (Marché Publics à Procédures Adaptées), et ceux-ci dès 60 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, et 100 000 € HT pour les marchés de travaux.

Elle est composée du Maire, de 3 membres titulaires et 3 suppléants, dont 2 titulaires et suppléants de la liste majoritaire et 1 titulaire et suppléant de la liste minoritaire.

La liste unique ainsi proposée est :

Membres titulaires :

- Mr CHAMPEAUX Jacky
- Mme HOMET Céline
- Mr LOEW Christophe

Membres suppléants :

- Mme BADIER Christelle
- Mr GAUTIER Patrick
- Mr DE SAINT RIQUIER Benoît

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité d'adopter la liste unique de membres à savoir :

- Mr CHAMPEAUX Jacky, Mme HOMET Céline et Mme LOEW Christophe comme titulaires
- Mme BADIER Christelle, Mr GAUTIER Patrick et Mr DE SAINT RIQUIER Benoît comme suppléants

4/- Constitution de la commission budgets et finances

Monsieur le Maire propose de composer la commission budgets et finances, comportant, le Maire, 5 membres titulaires et 5 suppléants dont 4 titulaires et suppléants de la liste majoritaire et 1 titulaire et suppléant de la liste minoritaire.

La liste unique ainsi proposée est :

Membres titulaires :

- Mme HOMET Céline
- Mme BADIER Chistelle
- Mr CHAMPEAUX Jacky
- Mr MÉMETEAU Julien
- Mr LOEW Christophe

Membres suppléants :

- Mme SACRÉ Christelle
- Mme MOREL Emile
- Mr REPINCAY Claude
- Mr ROCHER Aurélien
- Mr DE SAINT RIQUIER Benoît

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité d'adopter la liste unique de membres de la commission budgets et finances à savoir :

- Mme HOMET Céline, Mme BADIER Christelle, Mr CHAMPEAUX Jacky, Mr MÉMETEAU Julien et Mr LOEW Christophe comme titulaires
- Mme SACRÉ Christelle, Mme MOREL Emilie, Mr REPINCAY Claude, Mr ROCHER Aurélien et Mr DE SAINT RIQUIER Benoît comme suppléants

COMPOSITION DES COMITÉS CONSULTATIFS AVEC MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Avant de voter la composition de 7 comités consultatifs communaux, Monsieur le Maire propose de modifier la constitution de 2 d'entre eux, vu le nombre d'inscriptions reçues :

- Comité consultatif Communication : 5 membres du Conseil Municipal et 4 membres Hors Conseil au lieu des 7 membres du conseil et 5 membres hors conseil
- Comité consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse : 5 membres du Conseil Municipal et 5 membres Hors Conseil au lieu des 7 membres du conseil et 5 membres hors conseil

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de modifier la constitution de ces deux comités consultatifs suivant :

- Comité consultatif Communication : 5 membres du Conseil Municipal et 4 membres Hors Conseil
- Comité consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse : 5 membres du Conseil Municipal et 5 membres Hors Conseil

La composition du comité consultatif sécurité communale, circulation routière et prévention sera effectuée après la réunion publique avec la gendarmerie pour les référents citoyens.

Monsieur le Maire propose donc ensuite de voter pour la composition de ces comités consultatifs communaux suivant des listes uniques de candidats respectant la proportionnelle pour les membres du Conseil Municipal et les souhaits et places disponibles pour les membres hors conseil :

Comité Consultatif Voirie Communale, Chemins ruraux et Réseaux (7 + 5) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, DE SAINT RIQUIER Benoît, REPINCAY Claude, LOEW Christophe, ROCHER Aurélien, BADIER Christelle.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM RIVIERE Jean-Luc, BOISSEAU Jean-Pierre, CHARLUTEAU Grégory, DYÉ Maurice, BROSSILLON Joël.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Voirie Communale, Chemins ruraux et Réseaux comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, DE SAINT RIQUIER Benoît, REPINCAY Claude, LOEW Christophe, ROCHER Aurélien, BADIER Christelle.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM RIVIERE Jean-Luc, BOISSEAU Jean-Pierre, CHARLUTEAU Grégory, DYÉ Maurice, BROSSILLON Joël.

Comité Consultatif Environnement et Aménagement du Territoire (7 + 5) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, DE SAINT RIQUIER Benoît, REPINCAY Claude, BADIER Christelle, ROCHER Aurélien, MÉMETEAU Julien.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM TERRACOL Laurent, GASNIER Hervé, CHAPELOT Gilles, MOREL Antoine, BARGUE Jérôme.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Environnement et Aménagement du Territoire comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, DE SAINT RIQUIER Benoît, REPINCAY Claude, BADIER Christelle, ROCHER Aurélien, MÉMETEAU Julien.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM TERRACOL Laurent, GASNIER Hervé, CHAPELOT Gilles, MOREL Antoine, BARGUE Jérôme.

Comité Consultatif Communication (5 + 4) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM LOEW Christophe, CHAPART Isabelle, MOREL Emilie, MÉMETEAU Julien, DE SAINT RIQUIER Benoît.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM BOIS Pierre, LEBAS HERNANDEZ Julie, BESSE Virginie, SANTIN Nathalie,

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Communication comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM LOEW Christophe, CHAPART Isabelle, MOREL Emilie, MÉMETEAU Julien, DE SAINT RIQUIER Benoît.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM BOIS Pierre, LEBAS HERNANDEZ Julie, BESSE Virginie, SANTIN Nathalie,

Comité Consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse (5 + 5) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM BADIER Christelle, MÉMETEAU Julien, ROCHER Aurélien, SACRÉ Christelle, BUR Karine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM GASNIER Hervé, COULON Héloïse, THEVOT Claudine, KONDO Michèle, BARBOUX Céline.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM BADIER Christelle, MÉMETEAU Julien, ROCHER Aurélien, SACRÉ Christelle, BUR Karine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM GASNIER Hervé, COULON Héloïse, THEVOT Claudine, KONDO Michèle, BARBOUX Céline.

Comité Consultatif Urbanisme (7 + 5) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM GAUTIER Patrick, CHAMPEAUX Jacky, BADIER Christelle, LOEW Christophe, MOREL Emilie, BUR Karine et HOMET Céline.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM DE BALINCOURT Roland, BONNIN Christophe, SAGORY Philippe, DE WEDUWE Willy et BLIN Dominique.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Urbanisme comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM GAUTIER Patrick, CHAMPEAUX Jacky, BADIER Christelle, LOEW Christophe, MOREL Emilie, BUR Karine et HOMET Céline.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM DE BALINCOURT Roland, BONNIN Christophe, SAGORY Philippe, DE WEDUWE Willy et BLIN Dominique.

Comité Consultatif Entraide et solidarités (7 + 5) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM BADIER Christelle, AUDIANNE Marie-Claude, SACRÉ Christelle, MOREL Emilie, DE SAINT RIQUIER Benoît, GAUTIER Patrick, CHAPART Isabelle.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM RENART Célia, PROU-DELCHER Anne, LEHOUX Martine, SIEFFERT Eric, LEBBÉ Sarah.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Entraide et Solidarités comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM BADIER Christelle, AUDIANNE Marie-Claude, SACRÉ Christelle, MOREL Emilie, DE SAINT RIQUIER Benoît, GAUTIER Patrick, CHAPART Isabelle.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM RENART Célia, PROU-DELCHER Anne, LEHOUX Martine, SIEFFERT Eric, LABBÉ Sarah.

Comité Consultatif Fêtes et cérémonies (15 + Présidents Associations) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM BELTRAN Raphaël, CHAMPEAUX Jacky, BADIER Christelle, MÉMETEAU Julien, HOMET Céline, REPINÇAY Claude, CHAPART Isabelle, GAUTIER Patrick, CASTAINGS Karine, SACRÉ Christelle, ROCHER Aurélien, MOREL Emilie, AUDIANNE Marie-Claude, LOEW Christophe et DE SAINT RIQUIER Benoît.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM Les Présidents des Associations

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Fêtes et cérémonies comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM BELTRAN Raphaël, CHAMPEAUX Jacky, BADIER Christelle, MÉMETEAU Julien, HOMET Céline, REPINÇAY Claude, CHAPART Isabelle, GAUTIER Patrick, CASTAINGS Karine, SACRÉ Christelle, ROCHER Aurélien, MOREL Emilie, AUDIANNE Marie-Claude, LOEW Christophe et DE SAINT RIQUIER Benoît.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM Les Présidents des Associations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 FEVRIER 2026

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2026 a été approuvé à l'unanimité des présents, soit par 15 voix pour.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Du lancement des 8 ateliers numériques gratuits à destination des séniors du 24 septembre au 26 novembre 2026
- De la validation de fin de travaux Rue des Acacias, avec la levée des réserves.
- De l'installation de la bache réserve d'eau rue de la Taille Picard. Il reste la convention à passer avec le SDIS et Mr PATIN

Monsieur GAUTIER Patrick informe le Conseil Municipal de la récupération de places et d'affiches de cinéma pour le ciné plein air du 12 juin prochain :

- 5 places du cinéma de Montrichard
- 2 places du cinéma de Contres
- Des affiches par le cinéma de Selles-sur-Cher
- Le responsable du cinéma de cap ciné étant absent durant le festival de Cannes nous n'avons pas de réponse pour le moment

Monsieur MÉMETEAU Julien informe le Conseil Municipal :

- Sur la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants qui s'est déroulée le 30 avril dernier : sur les 17 familles conviées, 5 familles ont pu être présentes. Un petit film présentant la commune et la communauté leur a été projeté. Les associations et la bibliothèque se sont présentées et ils se sont vu offrir une Orchidée et une bouteille de crémant local par la municipalité, ainsi qu'un kit de bienvenue et 2 livres (Au pas du Mulet, et s'installer en Loir-et-Cher) de la part de la communauté de communes.
- Sur la cérémonie du 8 mai animée par Contres-ut, où une centaine de personnes avaient fait le déplacement. Un hommage a également été rendu par les AFN à Mr REVERCHON Daniel, récemment décédé. La cérémonie s'est clôturée par un pot de l'amitié offert par la municipalité.
- Sur les festivités du ciné plein air du 12 juin prochain. L'avant soirée sera animée par l'école de musique communale de Contres avec la complicité des enfants de l'école de Fresnes, pour faire suite à la journée en famille qui a eu lieu précédemment. Le quiz est à préparer pour faire gagner les places de cinéma et affiches recueillies.
- Que la fête de Fresnes du 4 juillet prochain se prépare.

Madame BADIER Christelle informe le Conseil Municipal :

- De la mise en place du protocole chaleur à l'école avec la Directrice avec l'achat de 8 ventilateurs (2 par classe) et d'un climatiseur pour le dortoir.
- De l'achat et installation de bacs de fleurs à l'école, demandé par les enfants
- De la sortie scolaire à l'aquarium de Touraine le 22 mai de la classe de petite et moyenne section. Mme CHAPART Isabelle les accompagne.
- De l'inauguration des pommiers organisée conjointement entre l'école et la mairie le 11 juin à 18h30.
- Que le prochain conseil d'école aura lieu le 5 juin
- Que le renouvellement du matériel informatique pour la bibliothèque (ordinateur et imprimante) est effectif, et que l'exposition « mission océan » à la bibliothèque se clôture ce vendredi 22 mai par un verre de l'amitié à 19h.
- Que le prochain conseil des jeunes aura lieu le 30 mai à 10h30.

Monsieur LOEW Christophe demande des informations sur les conditions d'attribution des subventions aux associations de la commune et modalités de demande. Y a-t-il actuellement des règles bien définies et est-il prévu d'en déterminer.

Des règles d'attributions et de demande existent bien mais pas clairement définies.

Les membres du comité consultatif Entraide et solidarité pourront se pencher sur cette question afin de définir des critères et modalités d'attribution pour les prochaines subventions aux associations communales.

Monsieur le Maire exprime son regret de ne pas avoir de retour sur les projets ou les achats subventionnés.

Madame AUDIANNE Marie-Claude demande si une date de réunion avec les associations pour les salles communales est déterminée. Elle devrait être organisée avant le 25 juin, date de la prochaine réunion du conseil Municipal.

Pour clore la réunion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reprise de la personne de l'association Eclair à partir du mardi 26 mai en appui au service technique.

Les prochaines réunions de conseil municipal débiteront à 19h30 au lieu de 19h.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
R. BELTRAN.